

**DEMANDE DE DEROGATION AUX INTERDICTIONS DE CIRCULATION
DES VEHICULES DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES de plus de 10 tonnes de PTAC.**

Dérogation à l'arrêté du 133-2007

à adresser au service Police Municipale de Trets – 7bis, place de la libération 13530 TRETS – 04.42.37.55.46 –
police.municipale@ville-de-trets.fr

Dérogation individuelle à titre temporaire	
Nom du demandeur ENTREPRISE : Adresse / Tél / mail	
- Motif de la demande (cocher la case correspondante)	
<input type="checkbox"/>	1°- transports de matériaux pour la construction d'un bâtiment (permis de construire)
<input type="checkbox"/>	2°- déménagement / emménagement
<input type="checkbox"/>	3°- Travaux de rénovation
<input type="checkbox"/>	4°-autres : (a préciser);
Le pétitionnaire devra joindre à sa demande tout document permettant d'apprécier le caractère exceptionnel de la demande et les destinations (contrats, contraintes, caractères imprévisibles, impossibilité de stockage). L'intégration du mode dérogatoire dans un processus logistique ou ayant des possibilités alternatives ne sera pas retenu lors de l'instruction. La demande concerne les PL, dont le poids, la largeur et la longueur des éléments transportés sont conformes au Code de la route.	
Nature du chargement	
Adresse précise Lieu(x) de CHARGEMENT	
Itinéraire sur le territoire de la commune	
Date ou période du déplacement	
Nom du transporteur (si différent du demandeur) Adresse / Tél / mail	

Le pétitionnaire s'engage :

- A rendre la voie publique dans le même état que celui précédent son ou ses passages
- A régler les frais inhérents conformément à la délibération du conseil municipal en vigueur (55€ de frais d'acte par délibération du 10 décembre 2015).

Fait à..... , le (7 jours minimum avant la date de passage prévue)

Signature et cachet :

